



**PRÉFET  
DE LA SEINE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 24 février 2023

**UN AN APRÈS, LES SERVICES DE L'ÉTAT RESTENT MOBILISÉS POUR LES UKRAINIENS**

À l'occasion de la date anniversaire du déclenchement du conflit russo-ukrainien, vendredi 24 février, Jean-Benoît Albertini, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime, s'est rendu à la rencontre de familles ukrainiennes, accueillies dans le département de la Seine-Maritime, au sein de l'association Emergence-s à Rouen, premier point d'accueil pour les familles ukrainiennes, en présence de Zohra Amimi, Conseillère Municipale déléguée aux migrants à la Ville de Rouen, et de Yannick Decompois, Directeur départemental de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) de la Seine-Maritime.

Depuis fin février 2022, les services de l'État et leurs partenaires se sont réunis chaque semaine, afin de faciliter l'accueil et l'hébergement dans les meilleures conditions des déplacés ukrainiens.

À ce jour, **1 850** déplacés ukrainiens dont **600** enfants ont été accueillis en Seine-Maritime et ont bénéficié des dispositifs mis en place par les services de l'État. **1250** autorisations provisoires de séjour (APS) ont été délivrées.

Actuellement, plus de 1000 personnes sont encore présentes sur le territoire seinomarin. **419** personnes sont accueillies dans les différents types d'hébergements temporaires (hôtels, résidences pour personnes âgées, résidences étudiantes...) et **621** ont accédé à un logement.

Ces chiffres sont susceptibles d'évoluer quotidiennement.

Cet accueil a mobilisé l'ensemble des services de l'État : du droit au séjour à l'hébergement vers le logement, en passant par l'accompagnement social, sanitaire, éducatif ou encore professionnel.

Dès le mois de mars, un guichet unique a été mis en place à la préfecture pour faciliter les démarches des ressortissants Ukrainiens. Ce guichet rassemblait le service étranger pour les demandes de protection temporaire ; l'OFII pour la délivrance de la carte allocation pour demandeur d'asile, la CPAM et la CAF pour l'accompagnement sanitaire et social et Pôle Emploi pour l'insertion professionnelle.

**Cabinet du préfet**  
**Service régional et départemental**  
**de la communication interministérielle**

Page 1/2

Tél : 02 32 76 50 14  
Mél : [pref-communication@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@seine-maritime.gouv.fr)

7, place de la Madeleine  
76036 ROUEN Cedex

Un an après, les services de l'État dans le département de la Seine-Maritime restent mobilisés afin d'accueillir dans les meilleures conditions les ukrainiens présents sur le territoire et ceux qui continuent à arriver.

**En ce qui concerne l'accompagnement social des personnes**, un accueil par les services de la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (Deets) – permettant une première évaluation sociale et une orientation vers un hébergement temporaire – est toujours disponible à Rouen, Dieppe et au Havre. Les personnes souhaitant intégrer les dispositifs mis en place par l'État sont accueillies dans différents types d'hébergements, dans l'attente de leur trouver un logement.

**En ce qui concerne les démarches administratives**, les usagers sont toujours accueillis en préfecture sur des créneaux spécifiques "protection temporaire" dédiés aux premières demandes et aux renouvellements des autorisations provisoires de séjour.

Le préfet de la Seine-Maritime tient à remercier les services de l'État, les associations, les collectivités territoriales, les bailleurs et opérateurs institutionnels ainsi que les seinomarins, qui participent activement à l'organisation et à l'accueil des ressortissants ukrainiens.

Retrouvez l'ensemble des informations sur notre site Internet :  
<https://www.seine-maritime.gouv.fr/Actualites/Guerre-en-Ukraine-Modalites-pour-les-aides-materielles-financieres-et-d-hebergement>